



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

VOLS DANS VÉHICULES - CONSEILS DE PRÉVENTION

Trois-Rivières, le 22 janvier 2026 – Les policiers de la Sûreté du Québec désirent sensibiliser la population aux vols dans les véhicules.

Depuis les dernières semaines, des vols dans les véhicules ont été signalés dans la région de Lanaudière. Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et leur recommandent de suivre ces quelques règles de prévention :

- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule;
- Si possible, stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé;
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Ne laissez aucun objet de valeur visible dans le véhicule;
- Rangez les colis, sacs à main et fourre-tout à l'abri des regards et surtout, ne laissez pas dans votre voiture vos carnets de chèques, votre portefeuille ou les clés de la 2^e voiture du domicile;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur);
- Éteignez les fonctions Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.
- Contactez les policiers pour signaler tout vol ou événement suspect, en composant le 310-4141 ou *4141. Pour toute urgence, veuillez contacter le 911.

Le Code de la sécurité routière prévoit que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et verrouillé les portières. Cette infraction peut entraîner une amende de 60 \$ plus les frais.

-30-